

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 50

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. THIERRY SANTELLI / M.
YVES MORAINÉ**

OBJET

Organisation du 87ème Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Communication et de la Presse et des Evénements
11517**

PRESENTATION

Le Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF), association pluraliste qui réunit les élus départementaux et les partenaires publics et privés afin d'affirmer des positions sur les priorités de travail et d'action des départements, est un évènement annuel qui réunit les délégations de l'ensemble des Conseils départementaux de métropole et d'outre-mer.

C'est un moment fort de l'activité de l'association et pour le département d'accueil du Congrès. Constitué de séances plénières, d'ateliers, table-rondes et de débats thématiques, ponctués d'interventions, il accueille des personnalités politiques et de représentants de la société civile durant 3 jours.

Organisé chaque année dans un département différent, le Département des Bouches-du-Rhône accueillera ainsi le 87^e Congrès de l'Assemblée des Départements de France du 18 au 20 octobre 2017, principalement au sein de La Criée, Théâtre National de Marseille.

A cette occasion, un forum permettra également aux près de 1000 participants réunis à l'occasion de ce Congrès de rencontrer les partenaires institutionnels et professionnels ainsi que les partenaires spécifiques de la manifestation et des collectivités départementales.

Représentant une occasion unique d'assurer la promotion du Département auprès de l'ensemble des autres départements de France, l'accueil du 87^e Congrès de l'Assemblée des Départements de France, par son impact médiatique lié aux retransmissions télévisées ainsi qu'aux nombreuses parutions dans la presse locale, régionale et nationale, apporte une plus-value indiscutable au rayonnement, en métropole et dans les départements et collectivités d'outre-mer, de notre département.

L'accueil du 87^e Congrès de l'ADF concourra à promouvoir le département comme destination touristique et lieu d'accueil de congrès et permettra de générer, hors-saison touristique, des retombées économiques non négligeables liées aux nécessaires services de transport, mais surtout à l'occupation du parc hôtelier et aux besoins de restauration pour l'ensemble des congressistes et leurs accompagnants.

La préparation et l'organisation de ce Congrès relève de la responsabilité partagée du Département et l'ADF ; le Département portant, la responsabilité opérationnelle directe de l'organisation événementielle et assurant, notamment, en concertation avec l'ADF, le lien avec l'ensemble des prestataires mobilisés sur le plan logistique.

Une convention de partenariat financier signée entre les deux parties a pour objet de définir leurs obligations respectives et les modalités d'organisation du Congrès. Celle-ci fera l'objet d'un prochain rapport soumis à la Commission permanente.

Construit et suivi par le département d'accueil en lien avec l'ADF, le Congrès fera l'objet d'un budget prévisionnel qui pourra être complété et actualisé selon les modalités prévues par la convention liant les deux parties.

Les recettes de cette manifestation seront abondées par les frais d'inscription des participants au Congrès incluant l'accès aux différentes séances et débat ainsi que la restauration. Les frais de déplacement et d'hébergement demeurent à la charge directe des congressistes. A l'instar des tarifs appliqués lors des précédents Congrès de l'ADF, les frais d'inscription pourraient être fixés à 100 € par congressiste.

Par ailleurs, en fonction du niveau des dépenses prévisionnelles, l'ADF s'engage à rechercher des partenaires spécifiques à l'événement qui pourront être représentés dans le « village entreprises » du Congrès. A l'instar des tarifs appliqués lors des précédents Congrès de l'ADF, le montant forfaitaire proposé aux partenaires pourrait être fixé à 5000 €

Enfin, pour contribuer au financement de ce Congrès de l'ADF, le Département pourra également nouer des partenariats avec des entreprises et partenaires locaux et nationaux. Le montant forfaitaire proposé pour ces partenariats pourra être aligné sur celui de l'ADF.

En charge d'organiser cet événement, la Direction de la Communication, de la Presse et des Événements engagera à cette fin une seule et unique opération estimée à 400 000 € HT soit 480 000 € TTC pour laquelle trois procédures de marchés publics, correspondant chacune à un domaine d'activité différent, devront être lancées.

Il s'agit de mettre en œuvre :

- Un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence conformément au décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, au regard des raisons techniques tenant à la protection de droits d'exclusivité (article 30-I-3°-c) pour la location de salles au sein de La Criée, Théâtre National de Marseille et ses prestations techniques - estimation 50 000 € HT ;
- Un marché subséquent à l'accord cadre N° 2016/16334, pour l'aménagement scénographique des différents espaces du congrès - estimation 200 000 € HT ;
- Un marché issu de l'article 28 du D.M.P. pour l'organisation du Congrès de l'ADF (code CPV 79950000 service d'organisation d'exposition, de foire et de congrès) ne pouvant être alloté en raison de la technicité de la prestation - estimation 150 000 € HT.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver la participation de l'Institution à l'organisation du 87^e Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF), à Marseille, du 18 au 20 octobre 2017,
- vous prononcer sur le montant de cette opération qui s'élève à 480 000 €TTC,

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL